

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2025-EM-400
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 662 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT
DES MEMBRANES DE FILTRATION À L'USINE DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement d'emprunt numéro 2025-EM-400 décrétant une dépense et un emprunt de 1 662 000 \$ pour le remplacement des membranes de filtration à l'usine de production de l'eau potable* est de 4 700.
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 481;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- X que le *Règlement d'emprunt numéro 2025-EM-400 décrétant une dépense et un emprunt de 1 662 000 \$ pour le remplacement des membranes de filtration à l'usine de production de l'eau potable* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 mars 2025, à 19 h 01.

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)